



**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU VENDREDI 12 avril 2024**

**Délibération n° 2024-04-12-01
VOTE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2023 DU BUDGET PRINCIPAL**

Le Conseil Municipal examine le compte financier unique ci-joint de l'exercice 2023 qui est en concordance avec le compte établi par le comptable public.

Fonctionnement	Dépenses	343 354,41 €
	Recettes	514 453,47€
	Résultat reporté N-1	565 620,35€
	Résultat	736 719.41€

Investissement	Dépenses	794 903.59€
	Solde N-1	
	Recette	274 031.36€
	Excédent d'investissement N-1	398 710.80€
	Résultat invest	-122 161.43€

Excédent global	614 161.98
------------------------	-------------------

**Délibération n° 2024-04-12-02
Affectation du résultat 2023 du budget principal**

Statuant sur l'affection du résultat de fonctionnement et d'investissement, après constatation des résultats du compte financier unique, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'affecter les résultats comme suit :

<u>FONCTIONNEMENT 2023</u>		
	RECETTES DE FONCTIONNEMENT 2023: (dont 002 Excédent 2022 reporté : 565620,35	1 080 073,82 €
	DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT 2023	343 354,41 €
R002	RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2023	736 719,41 €

<u>INVESTISSEMENT 2023</u>		
	RECETTES D'INVESTISSEMENT 2023 (dont 001 Excédent 2022 reporté : 398 710,80	672 742,16 €
	DÉPENSES D'INVESTISSEMENT 2023 : (ou dont 001 Déficit d'investissement 2023 reporté : 0	794 903,59 €
D001	RESULTAT D'INVESTISSEMENT 2023	-122 161,43 €

Affectation de l'excédent de fonctionnement au cpte R002
Affectation du déficit d'investissement au cpte D001

Reste au R002	614 557,98 €
R1068	122 161,43 €

Délibération n° 2024-04-12-03
Vote des taux de fiscalité 2024

Le Maire présente au conseil l'état de notification des produits prévisionnels et des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2024.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE d'adopter les taux suivants aux impôts directs locaux pour l'année 2024 :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 33,54 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 29,83 %.
- Taxe d'habitation des résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale : 8,01%

Soit un produit attendu de 276 640€.

Délibération n° 2024-04-12-04
Vote des subventions versées aux associations

Monsieur le Maire rappelle les conditions d'attribution des subventions. Une enveloppe globale de 2 000€ a été inscrite au budget 2024.

M. le Maire rappelle que la subvention sera attribuée après présentation des justificatifs demandés (dernier rapport moral et financier, composition du bureau).

M. le Maire propose d'attribuer les subventions comme suit :

0	Montants	Votes			
		Pour	Contre	Abstention	Ne prennent pas part au vote en leur qualité de membre des associations désignées
Croix rouge française	110€	14	0	0	
Association familles rurales	110€	7	0	0	Martine MINEAU – Céline PERCHE Francis BESNARD - Thierry LAURE
Amicale des anciens élèves	110€	9	0	0	Francis BESNARD -Thierry LAURE – Martine MINEAU
Club de l'amitié	110€	14	0	0	
Amicale des sapeurs-pompiers	110€	14	0	0	
Association d'aide à domicile en milieu rural (ADMR)	110€	14	0	0	
Fresnay l'Evêque Sports et Loisirs	110€	14	0	0	
Soins infirmiers SIAD Ymonville	110€	14	0	0	
Pétanque de Fresnay	110€	12	0	0	Thierry LAURE
Association des jeunes sapeurs-pompiers de Baudreville	50€	14	0	0	
Souvenir français	110€	14	0	0	
Vélo club tourysien (si projet de course)	50€	14	0	0	
Association solidarité rurale (aide alimentaire)	500€	14	0	0	
Association des parents d'élèves de Rouvray-st-Denis, Fresnay-l'Evêque (APERF)	110€	14	0	0	
Association de Gym volontaire de Janville	110€	14	0	0	
TOTAL	1 920€				

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
APPROUVE l'attribution des subventions aux associations telle que détaillée précédemment.

Délibération n° 2024-04-12-05
VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2024 DU BUDGET PRINCIPAL

Monsieur le Maire présente le projet de budget primitif 2024 équilibré à la somme de :

- 1 195 000 € en dépenses et recettes de fonctionnement
- 3 211 300 € en dépenses et recettes d'investissement

Ce budget primitif 2024 est voté par chapitre.

Délibération n° 2024-04-12-06
VOTE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2023 DU BUDGET DE L'EAU

Le Conseil Municipal examine le compte financier unique ci-joint de l'exercice 2023 qui est en concordance avec le compte établi par le comptable public.

Fonctionnement	Dépenses	118 899.27€
	Recettes	130 539.85.€
	Résultat reporté N-1	368 936.61€
	Résultat	380 577.19€

Investissement	Dépenses	24 509.38€
	Solde N-1	
	Recette	33 730.03€
	Excédent d'investissement N-1	80 351.37€
	Résultat	89 572.02 €

Excédent global	470 149.21
------------------------	-------------------

Délibération n° 2024-04-12-07
Affectation du résultat 2023 du budget de l'eau

Statuant sur l'affection du résultat de fonctionnement et d'investissement, après constatation des résultats du compte financier unique, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'affecter les résultats comme suit :

FONCTIONNEMENT 2023		
	RECETTES DE FONCTIONNEMENT 2023: <i>(Dont 002 Excédent 2022 reporté 368936,61</i>	499 476,46 €
	DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT 2023	118 899,27 €
R002	RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2023	380 577,19 €

INVESTISSEMENT 2023		
	RECETTES D'INVESTISSEMENT 2023: <i>(dont 001 Excédent 2022 reporté</i>	114 081,40 €
	DÉPENSES D'INVESTISSEMENT 2023 <i>(ou dont 001 Déficit d'investissement reporté)</i>	24 509,38 €
R001	RESULTAT D'INVESTISSEMENT 2023	89 572,02 €

Affectation de l'excédent de fonctionnement au cpte R002
Affectation de l'excédent d'investissement au cpte R001

Délibération n° 2024-04-12-08
VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2024 DU BUDGET DE L'EAU

Monsieur le Maire présente le projet de budget primitif 2024 équilibré à la somme de :

- 511 700 € en dépenses et recettes de fonctionnement
- 121 489.67 € en dépenses et recettes d'investissement

Ce budget primitif 2024 est voté par chapitre.

Délibération n° 2024-04-12-09
VOTE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2023 DU BUDGET D'ASSAINISSEMENT

Le Conseil Municipal examine le compte financier unique ci-joint de l'exercice 2023 qui est en concordance avec le compte établi par le comptable public.

Fonctionnement	Dépenses	80 262.36 €
	Recettes	94 145.65 €
	Résultat reporté N-1	237 013.75 €
	Résultat	250 897.04 €

Investissement	Dépenses	57 287.06 €
	Solde N-1	14 265.25 €
	Recette	59 295.25 €
	Excédent d'investissement N-1	€
	Résultat	- 12 257.06 €

Excédent global	238 639.98 €
------------------------	---------------------

Délibération n° 2024-04-12-10
Affectation du résultat 2023 du budget d'assainissement

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement et d'investissement, après constatation des résultats du compte financier unique, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'affecter les résultats comme suit :

<u>FONCTIONNEMENT 2023</u>		
	RECETTES DE FONCTIONNEMENT 2023: (Dont 002 Excédent 2022 reporté 237013,75	331 159,40 €
	DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT 2023	80 262,36 €
R002	RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2023	250 897,04 €

<u>INVESTISSEMENT 2023</u>		
	RECETTES D'INVESTISSEMENT 2023: (dont 001 Excédent 2022 reporté	59 295,25 €
	DÉPENSES D'INVESTISSEMENT 2023	71 552,31 €
	(dont 001 Déficit d'investissement reporté € 14265,25)	
D001	RESULTAT D'INVESTISSEMENT 2023	-12 257,06 €

Affectation de l'excédent de fonctionnement au cpte R002	R002	238 639,98 €
Besoin de financement : R1068		12 257,06 €

Délibération n° 2024-04-12-11
VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2024 DU BUDGET D'ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire présente le projet de budget primitif 2024 équilibré à la somme de :

- 325 100 € en dépenses et recettes de fonctionnement
- 84 850 € en dépenses et recettes d'investissement

Ce budget primitif 2024 est voté par chapitre.

Délibération n° 2024-04-12-12
Aménagement de la cuisine Grande Cour, devis VIAUD

Monsieur le Maire présente le devis proposé par l'entreprise VIAUD, concernant l'aménagement de la cuisine.

Devis n° 24.30.11620 pour un montant de 46 863.14€ HT

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Accepte ce devis